



MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

CAP ARTS DU BOIS

**Épreuve commune aux options : A – Sculpteur ornemaniste
B – Tourneur
C – Marqueteur**

Épreuve : EP3.A – Technologie générale

Matériel :

- Stylo bille ou à encre bleue ou noire
- Crayon de papier
- Gomme
- Règle graduée 20 ou 30 cm
- Compas
- Calculatrice avec mode examen actif ou calculatrice sans mémoire « type collègue »